

Information aux familles

Le fonctionnement de la Restauration Scolaire et de l'Internat

Sur le site du LPO Jean Monnet/ vie du lycée/intendance et restauration
Soit intendance pour le fonctionnement soit restauration pour le règlement et les menus

L'inscription est obligatoire à chaque début d'année scolaire.

Fonctionnement

Les élèves qui le souhaitent peuvent prendre leur repas de midi au restaurant scolaire du lycée Jean Monnet en choisissant le régime demi-pensionnaire.

Les demi-pensionnaires peuvent fréquenter le restaurant scolaire à leur convenance de façon régulière ou occasionnelle **en réservant obligatoirement leur repas.**

L'accès au self s'effectue avec une carte magnétique, strictement personnelle qui est offerte et valable durant toute la scolarité au lycée.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, elle doit être remplacée.

Chaque déjeuner doit être réservé la veille à partir de 12 heures jusqu'au lendemain, jour de repas avant 10H30 à la borne de réservation prévue à cet effet. En cas d'oubli de réservation, une pénalité de 2,10 € est débitée lors du passage de la carte au self

En cas d'oubli de carte, l'accès au self se fera **au prix d'un repas extérieur 6,50 €**

Approvisionnement de la carte

La carte doit avoir au moins un solde créditeur égal au prix d'un repas. Il est conseillé de la recharger dès que son solde atteint treize euros.

Le solde de la carte est lisible lors du passage au restaurant scolaire. Le rechargement s'effectue auprès de l'intendance de préférence par chèque pour **un montant minimum de 80,00 €** sauf à partir du mois de mai où le montant est libre.

Le paiement en espèces est possible de 7h30 à 11h30 sauf le vendredi.

En fin d'année scolaire, les élèves **poursuivant leur scolarité au lycée, doivent conserver leur carte d'accès au self** et la somme restante sera disponible pour la prochaine rentrée de septembre.

Les élèves quittant définitivement le lycée seront remboursés par virement sur le compte bancaire du responsable légal en établissant une demande écrite à laquelle sera joint un RIB.

Seuls les élèves qui ont un plateau sont autorisés au self. Toute fraude sera sanctionnée.

Horaires d'ouverture du restaurant scolaire

- le petit déjeuner est servi de 7H00 à 7H20 (internes au pôle A).
- le déjeuner est servi de **11H50 à 12H30**
- le dîner est servi à 18h30 (internes au pôle A)..

Les changements de régime :

Pour la demi-pension ou l'internat, se font avant **la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant** par courrier à l'attention du Chef d'Etablissement.
Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre sauf cas particulier (problème médical, déménagement...).

Les demi-pensionnaires :

Ils déjeunent au tarif unique de 4.55€ le repas
(Le tarif est voté pour l'année civile 2023 par le conseil d'administration, et susceptible d'évoluer au 1^{er} janvier 2024.)
Il n'existe pas de forfait les repas sont payables d'avance.

Les internes :

Ils sont hébergés sur le pôle A du lycée Jean Monnet.
Le forfait pour le 1^{er} trimestre est payable à réception de la facture.

Les aides

Le fonds social vient en aide aux familles qui rencontrent une difficulté ponctuelle. Les dossiers sont instruits par l'assistante sociale.

Les moyens de paiement :

1) Paiement en espèce à la caisse de la chargée de gestion

2) Paiement par chèque libellé à l'ordre **de l'agent comptable du LPO Jean Monnet** : Il convient d'inscrire au dos du chèque **Nom, Prénom et classe de l'élève**. Une boîte à chèque est en place à côté du bureau de la gestion.

3) Par virement sur le compte du Trésor du LPO Jean Monnet Il convient d'être le plus explicite possible dans le libellé afin de faciliter le recouvrement. : **Nom, Prénom du tireur et de l'élève /SEP**

IBAN : FR76 1007 1740 0000 0010 0031 182
BIC : TRPUFRP1



Les bourses sont versées aux familles chaque trimestre sur le compte bancaire du RIB fourni



Pas de possibilité d'internat pour les élèves de 3PM